

Développement social

Qu'est-ce que le Programme de logement public?

Le Programme de logement public est offert par le ministère de Développement social (DS) et vise à aider les ménages dans le besoin à obtenir un logement locatif abordable, adéquat et convenable en subventionnant leur loyer dans des unités de logement appartenant à l'État.

Qui est admissible à ce programme?

Les logements subventionnés sont offerts aux ménages à faible revenu dont le revenu est inférieur au plafond de revenu fixé, qui varie selon la taille du ménage et la région de la province. Les locataires sont choisis en fonction du besoin démontré.

Quelles sont les modalités du programme?

Les locataires qui sont admissibles au Programme de logement public bénéficient d'un loyer ramené à 30 % du revenu rajusté du ménage.

Vous avez des questions?

Communiquez avec votre bureau régional de Développement social:

Chaleur	1-866-441-4341	Péninsule Acadienne	1-866-441-4149
Restigouche	1-866-441-4245	Miramichi	1-866-441-4246
Edmundston	1-866-441-4249	Moncton	1-866-426-5191
Fredericton	1-866-444-8838	Saint John	1-866-441-4340